

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210128-04

Thiers Dore et Montagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

56

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix délibérantes :

2

Conseillers représentés :

5

Total votants:

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021 à 18H

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 21 janvier 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 janvier 2021 à 18h, Salle Armstrong – ESPACE – Place Saint Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOJEUX, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE David DEROSSIS à Isabelle FUREGON Catherine PAPUT à Pierre CONTIE Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Jean-François DELAIRE.

Conseillers suppléants ayant voix délibérante : Thierry LAMBINET, Yves DUBIEN.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

Rapporteur: Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant que les EPCI à fiscalité propre ont la possibilité de verser des fonds de concours pour contribuer au financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement communal, tout en précisant que cette dotation ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Considérant que le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné ;

Considérant la délibération du 21 décembre 2020 de la Commune de Courpière sollicitant un accompagnement financier pour la conduite du programme portant réhabilitation de la toiture de l'immeuble abritant non seulement la bibliothèque communale, mais ayant également vocation à accueillir l'Espace France Services communautaire.

La demande s'appuie sur le plan de financement suivant :

Coût total des travaux HT	126 870,72 €
Subventions	50 748,27 €
Fonds propre commune	53 285,72 €
Fonds de concours EPCI	22 836,73 €

Sur la base du plan de financement ainsi présenté, il est proposé à l'Assemblée l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 30% de la charge nette de la maitrise d'ouvrage municipale, ce qui correspond à la surface de toiture à réhabiliter couvrant le futur Espace France Services communautaire. Pour ce faire, les crédits seront ouverts au budget primitif 2021.

Il est toutefois précisé que ledit fonds de concours ne pourra être attribué que sur la base du plan de financement définitif récapitulant les montants effectivement acquittés.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'attribution du fonds de concours dans les conditions précitées,
- Conditionne son versement à la transmission par le bénéficiaire du bilan financier définitif du projet sur lequel il porte.

TOTAL VOTANTS: 54
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 54

Conseillers présents : 49

Représentés: 5

Non-participation:

Pour: 54 Contre:

Abstentions:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président.

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon